

AFFAIRE No 2

OBJET - Majoration des prix de cession des parcelles de la Z.A.C. des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Deux parcelles de la zone artisanale de la Z.A.C. nol des Patates à Durand sont à nouveau disponibles, les attributaires initiaux ayant renoncé à s'y installer.

Dans le but de procéder à une nouvelle commercialisation de ces parcelles, je vous propose de majorer ces prix établis depuis 1981 de la façon suivante :

SURFACE	EMPLOIS		
	1 à 5	6 à 10	+ 11
S < 1 000 m2	180 F le m2	158	136
1000 < S < 2500 m2	200 F le m2	180	158

Je vous rappelle que le niveau des prix pratiqués est le résultat de la prise en compte de la volonté de la municipalité de réduire le déficit d'aménagement des Z.A.C., et d'un prix d'achat acceptable pour les preneurs.

.../...

- 2 -

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Affaires Economiques : Favorable. La Commission demande de compléter le tableau pour les surfaces supérieures à 2 500 m².

SURFACE	EMPLOI		
	1 à 5	6 à 10	+ de 10
S > 2 500 m ²	230	200	180

Finances : Favorable.

LE MAIRE : On a demandé à rajouter les 2 500 m², simplement pour compléter le tableau. En fait, il n'y a pas de parcelles libres de 2 500 m² ; il y en a qui sont occupées et pourraient être amenées à se libérer, auquel cas, la délibération existerait déjà.

Dans le cas présent, il s'agit de deux parcelles libérées. Et, en conséquence, nous réactualisons les prix.

Je mets aux voix. Le rapport, ainsi que les avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 08/08/1984